

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 12 - 19

Séance du 22 décembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 29
Représentés : 3
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, CATANI Laurene, ETCHANCHU Helen, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**RENOVATION
ENERGETIQUE
DU BATIMENT
DE L'HOTEL DE VILLE**

**DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AU TITRE
DE LA DOTATION
DE SOUTIEN
A L'INVESTISSEMENT
LOCAL 2021
(DSIL)**

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur le Maire)

Conseillers Municipaux : Madame Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Alain BERARD).

Etait absente excusée :

Conseillère Municipale : Madame Laura GENEVOIS

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201222-DEL20201219-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

L'urgence climatique exige d'accélérer les mesures en faveur de la transition énergétique. A ce titre, la rénovation énergétique des bâtiments communaux, intercommunaux et départementaux constitue un axe privilégié d'investissement, sur lequel une nouvelle enveloppe de 650 millions d'euros en autorisations d'engagement est proposée au Parlement au titre de la loi de finances initiale pour 2021.

Il est rappelé que cette enveloppe, destinée à financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments sera déléguée aux Préfets de région selon les modalités classiques de gestion de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

L'objectif de cette dotation exceptionnelle est de soutenir les communes dans le financement des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics existants, dans le but d'en diminuer la consommation énergétique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'opération suivante :

➤ « Travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'Hôtel de Ville ».

Il est précisé que ce projet comprend la rénovation des menuiseries extérieures aluminium à haute performance énergétique, la pose d'équipements de protection solaire et la mise en œuvre d'une isolation thermique sur le toit terrasse et les combles du bâtiment.

Le montant total estimatif concernant les travaux et la pose des équipements s'élève à 180 000 € HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

| | |
|------------------------|--------------|
| Etat DSIL (60 %) | 108 000,00 € |
| Autofinancement (40 %) | 72 000,00 € |
| Total HT | 180 000,00 € |
| T.V.A 20 % | 36 000,00 € |
| Total TTC | 216 000,00 € |

La Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité au titre de la DSIL ainsi que le taux réellement attribué.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'opération ayant pour objet des « Travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'Hôtel de Ville »,

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de l'Etat de 108 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY